

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES

Formulaire d'inscription

*Merci de bien vouloir compléter et d'adresser ce formulaire au CCAS – 1 Rue du Docteur Laënnec – 29370
ELLIANT*

> PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : PRÉNOM.....

DATE DE NAISSANCE : / /

SITUATION : ☐ seul(e) ☐ en couple ☐ n'a pas de famille à proximité

ADRESSE :

TÉL. FIXE (obligatoire) : TEL PORTABLE :

COURRIEL : @

> L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE AU TITRE DE

☐ Personne de 65 ans et plus

☐ Personne de 60 ans et plus reconnue inapte au travail

☐ Personne en situation de handicap

☐ Personne en situation d'isolement

> COORDONNÉES DU (DES) SERVICE(S) INTERVENANT A DOMICILE

☐ Téléalarme/Téléassistance Nom/téléphone :

☐ Soins à domicile Nom/téléphone :

☐ Aide-ménagère à domicile Nom/téléphone :

☐ Portage de repas à domicile Nom/téléphone :

☐ Autre Nom/téléphone :

> PERSONNE(S) A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : PRÉNOM.....

ADRESSE :

TÉL. FIXE (obligatoire) : TEL PORTABLE :

LIEN AVEC LA PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE :

NOM : PRÉNOM.....

ADRESSE :

TÉL. FIXE (obligatoire) : TEL PORTABLE :

LIEN AVEC LA PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE :

> SI VOUS DEMANDEZ L'INSCRIPTION EN QUALITÉ DE TIERCE PERSONNE :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. FIXE (obligatoire) : TEL PORTABLE :

DEMANDE EN QUALITÉ DE :

DATE :

SIGNATURE :

Registre communal des personnes vulnérables

1. OBJET DU REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le registre communal des personnes vulnérables est un dispositif géré par la commune afin d'assurer, sur le territoire de la commune, le suivi et l'accompagnement des personnes isolées ou fragilisées par l'âge ou le handicap lors de situations exceptionnelles (canicules, grand froids, épidémies...) ; en application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'inscription au registre est volontaire. Elle peut émaner de la personne qui souhaite s'inscrire au registre, de son représentant légal ou d'un tiers, à condition pour ce dernier qu'il soit spécialement mandaté, par écrit, par la personne concernée par l'inscription. La radiation du registre est également volontaire et peut être demandée à tout moment. Les données ou informations précédemment collectées sont alors supprimées.

2. DROITS DES PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE

Conformément aux dispositions des articles 15 à 23 du Règlement Européen sur la Protection des Données et de la législation nationale en vigueur, vous disposez, en votre qualité de personne inscrite au registre, de droits qui vous permettent de garder un contrôle sur les données personnelles que vous avez transmises à la commune. Ainsi, vous pourrez vous prévaloir d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité des données personnelles vous concernant mais également de restreindre voire de s'opposer au traitement de ces dernières. L'exercice de ces droits se matérialise par l'envoi d'un courrier, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité, à :

CCAS COMMUNE D'ELLIANT – 1 Rue du Docteur Laënnec – 29370 ELLIANT

Le délégué à la protection des données de la commune se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements sur l'exercice de ces droits et pour répondre à vos questions concernant la conservation de vos données personnelles.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés par la commune, un recours auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente dans le domaine de la protection des données à caractère personnel, est possible. Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le site Internet www.cnil.fr.

3. DEVOIRS DES PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE

Outre les droits précédemment cités, l'inscription au registre des personnes vulnérables vous confère des devoirs qu'il convient de respecter afin d'assurer l'efficacité du dispositif. Votre collaboration est essentielle. Pour cela, vous êtes tenu, comme l'indique l'article R. 121-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'informer le plus rapidement possible les services du CCAS de tout changement de résidence, d'adresse mail ou de coordonnées téléphoniques. Toute information relative à un changement de commune de résidence ou à un placement dans un établissement d'hébergement de la commune est synonyme de radiation du registre communal des personnes vulnérables.

4. INFORMATIONS SUR LA PROCÉDURE

Le Maire accuse réception de toutes vos demandes ou sollicitations (demande d'inscription, demande d'exercice d'un droit, information de changement de résidence, demande de radiation, ...). Cet accusé de réception se matérialise par l'envoi d'un courrier écrit recommandé dans lequel il vous est présenté l'état des différentes données ou informations dont disposent les services municipaux vous concernant. Sur cette base, il vous est également demandé de faire opposition, dans un délai de huit jours, si ces données ou informations s'avèrent incomplètes ou inexactes. Au-delà de ce délai, les données ou informations présentées sont confirmées.

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire d'Elliant. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, l'agent en charge du CCAS, ainsi que, sur sa demande, le préfet. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification, portabilité, limitation du traitement ou suppression des informations vous concernant en contactant le service : ccas@elliant.bzh ou le délégué à la protection des données de la collectivité protection.donnees@cdg29.bzh.